



TARIF DES HONORAIRES

Applicables au 1^{er} Janvier 2023 2021 (T.V.A. incluse au taux de 20%)

HONORAIRES TTC SUR TRANSACTION IMMOBILIÈRE*

*Nos honoraires sont à la charge du mandant.

En cas de délégation de mandat, les honoraires seront ceux appliqués par le détenteur du mandat initial.

Jusqu'à 19 999 €	Forfait 3 000 €
De 20 000 € à 50 000 €	Forfait 5 000 €
De 50 001 € à 70 000 €	9 % (minimum 5 000 €)
De 70 001 € à 100 000 €	8 % (minimum 6 300 €)
De 100 001 € à 150 000 €	7 % (minimum 8 000 €)
De 150 001 € à 200 000 €	6 % (minimum 10 500 €)
De 200 001 € à 400 000 €	5 % (minimum 12 000 €)
De 400 001 € et plus	4 % (minimum 20 000 €)

Pour les terrains en lotissement, le barème appliqué sera celui du Lotisseur selon le mandat de commercialisation signé entre les parties

HONORAIRES DE LOCATION

(Conformément à l'article 5-I de la Loi ALUR du 24 mars 2014) *

Honoraires Locataire : 3,50 € le m² (Visite, étude dossier + rédaction bail)

1,50 € le m² (état des lieux)

Honoraires Propriétaire : 3,50 € le m² (Publicité, visite + étude dossier + rédaction bail)

1,50 € le m² (état des lieux)

*plafonds fixés par décret-loi ALUR du 1er août 2014 : Location : 8 € TTC /m² (visite + étude dossier + rédaction bail) - EDL : 3 € TTC /m² (état des lieux entrée)

HONORAIRES DE GESTION IMMOBILIÈRE

9,60% TTC* (* sur sommes encaissées)
Assurance GLI 2,30% en sus (sur loyers + charges)

ESTIMATION AVEC AVIS DE VALEUR

150 € TTC minimum selon devis

Estimation gratuite dans le cadre d'une mise en vente